L'Abeille de la Nouvelle-Orléans

Bureaux, No 73 rue de Chartres.

NOUVELLE-ORLEANS

VENDREDI 28 AVRIL 1882.

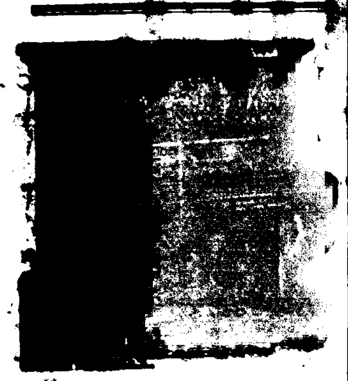

Pianos Pleyel

FABRIQUÉS PAR

PLEYEL, WOLFF & CIE,

DE PARIS.

Vendus seulement par

Louis Grunewald

127 RUE DU CANAL ET 18 RUE BARONNE.

Les Pianos Pleyel, renommés dans le monde entier, sont connus du public depuis plus de cinquante ans, et durant cette longue période ils se sont maintenus au premier rang. [illegible]

Les véritables Pianos Pleyel sont importés exclusivement par L. GRUNEWALD, le seul agent général autorisé aux Etats-Unis.

Chaque Piano est accompagné d'un certificat original des fabricants, et aucun n'est véritable sans ce certificat. Soyez en garde contre les imitations, et si vous voulez acheter le véritable Piano Pleyel, allez au magasin de musique de Grunewald, où ils vous seront offerts aux prix les plus réduits et aux conditions les plus faciles. Nouveaux arrivages par tous les navires français. Venez voir mon stock et le juger par vous-mêmes.

LOUIS GRUNEWALD,
127 CANAL et 18 BARONNE.
21 sept—1an

BASILE BARES,
No 24 - - Rue Royale - - No 24
Entre St-Louis et Conti.

Vieux pianos! Vieux Pianos!

ENTIEREMENT remis à neuf et garantis. [illegible] Plus de 500 pianos vendus en ville et à la campagne ont donné entière satisfaction. Venant d'être reçu et attendu par steamship Tomasso, du Havre, un grand assortiment de [illegible], les célèbres cordes en acier de Londres, et articles en général pour la réparation des pianos, etc.

J'invite mes amis et le public à venir examiner les marchandises que j'emploie, et le stock que je viens de recevoir.
16 fév—

VETEMENTS
DE
PRINTEMPS
—CHEZ—
GODCHAUX,
81 & 83 RUE CANAL.

Quartier-Général
—DES—
Jeunes garçons et des enfants pour les Vêtements.

Plus de 75 coupes nouvelles et spéciales. Comprenant nombre de patrons nouveaux qu'on n'a jamais été montrés en aucun endroit, et qui ne se peuvent trouver nulle part ailleurs en ville.

[illegible]

Nous offrons un assortiment choisi avec soin des dernières et meilleures étoffes [illegible]

Il est fait une spécialité de la vente de beaux articles de [illegible].

LEON GODCHAUX,
81 et 83 rue du Canal.
2 mai—1an D

HODLEY BROTHERS

ONT l'assortiment le plus complet de voitures à ressorts, charrettes à bœufs, de pour loge, wagons à [illegible] [illegible] Ces fameux extra destinés à nos charretiers, wagons, lesquels sont fabriqués dans nos propres ateliers, à Wheeling, W. Va. [illegible]

Dépôt 18 et 20 rue Union.
[illegible]

Brasseries.

Marais Street Steam Brewery

H. F. STUNCKEN,
90, 92, 94 et 96 RUE MARAIS,
Entre Canal et St-Louis.
1er fév—[illegible]

PELICAN STEAM BREWERY,

EUGENE ERATH,
362.....RUE VILLERE.....362
Entre Esplanade et Chemin du Bayou.
[illegible]

LIVERPOOL and LONDON and GLOBE INSURANCE COMPANY.

[illegible]

Le capital de cette Compagnie est de DIX MILLIONS DE [illegible]

Etat de [illegible] 1er Janvier 1881.

Actif total [illegible]	$15,167,596
Fonds pour les incendies, y compris le capital payé	5,075,667 34
Bénéfice net	[illegible]
Actif	[illegible]
Passif	[illegible]
Excédant	3,646,561 66

[illegible]

Bureau de Directeurs.

J. F. [illegible], Esq., Chairman, [illegible]
[illegible] BUCKNER, Esq., de la maison [illegible]
[illegible] HURNEY, Esq., de la maison [illegible]
[illegible] ANDERSON, Esq., de la maison [illegible]
[illegible] V. OGDEN, Secrétaire Résident.
[illegible] P. ROUX, Assistant Secrétaire Résident.
[illegible] F. LOW, [illegible]
Nouvelle-Orléans, 30 octobre 1881.
[illegible]

QUELQUES MOTS AU SUJET DE PIANOS.

Bien peu de personnes savent les pianos qu'il faut acheter. Un grand nombre disent qu'elles préfèrent un piano importé parce que leurs mères ou leurs grands-mères en avaient. Ce qui, il y a cent ans, était considéré un beau piano, serait, aujourd'hui, nommé une boîte en fer-blanc; ce qui plaisait à nos ancêtres, ne conviendrait pas à nos filles. Le montant [illegible] progressive, et la différence qu'il y a entre l'épinette sur laquelle exécutait Mozart, et même Beethoven, est—comparativement à un piano-concert, le Chickering de nos jours par exemple,—aussi grande que celle entre un wagon-poste de nos aïeux et un char-palais Pullman d'aujourd'hui. Tandis que les fabricants européens s'en tiennent à leurs anciennes formes et modèles, les fabricants américains font des améliorations d'année en année. Les pianos américains seuls ont été améliorés et ont atteint un état de perfection qui ne peut être surpassé. Les Américains obtiennent la durée par leurs plaques et leurs barres en fer, l'intensité du son par la disposition de leurs cordes, la légèreté de touche par un mécanisme d'action, la vibration par l'agrandissement de la table d'harmonie. Si un piano a un mérite quelconque, les fabricants américains l'adoptent. Il n'y a pas de patente ni de droit de reproduction sur leurs instruments. Prenez, par exemple, les pianos Chickering de nos jours, et comparez-les avec tous ceux faits depuis cinquante ou soixante ans; un progrès est très facilement démontré. De même, les pianos Mathushek ont des mérites patentés que nul autre piano ne possède. La table des [illegible] est de fer, les trous sont entourés d'érable et les marteaux sont ajustés dans l'érable, ce qui leur donne la solidité du fer, et les garde dans le ton quatre fois de plus que nombre d'autres pianos. Donc, il n'est pas engageant pour le public d'acheter des pianos français sur lesquels le gouvernement reçoit environ $100.00 de droits, et un piano à meilleur son, à meilleur apparence et plus durable peut s'acheter à $100.00 de moins. Je n'ai aucun préjugé contre les fabriques étrangères, et j'ai, moi-même, vendu un grand nombre de pianos importés, mais c'était à l'époque où les fabricants américains ne faisaient que des pianos carrés. Depuis que je suis dans les affaires, j'ai toujours cherché à n'avoir que de bons pianos et à les vendre à aussi bas prix que possible. En n'ayant que de bons pianos de première classe, je me suis fait une clientèle [illegible] avec orgueil les [illegible] que j'ai pourvues de musique.

Respectueusement,

PHILIP WERLEIN,
135 rue du Canal.

M. et Mme Elie sont attachés au magasin.

VINCENT

MICAS,
Seul Agent, aux Etats du Sud, pour les célèbres

SAZERAC BRANDIES,
Seul propriétaire de l'Amer-Aromatique de

PEYCHAUD,
Agent pour les Champagnes

Duc de MONTEBELLO
ET
IMPERIAL CROWN,

et importateur-général de liqueurs et vins fins. A vendre, en gros et en détail.

No 90 RUE CAMP,
—ET—
116 RUE COMMUNE,
NOUVELLE-ORLEANS, Lne.

AMER-AROMATIQUE DE PEYCHAUD
Diplôme d'honneur accordé à la Grande Exposition d'Altona, Allemagne, 1869.

CET AMER,

composé de tout ce qu'il y a de mieux en ingrédients amers et aromatiques [illegible] l'estomac [illegible] la Dyspepsie. Il se prend par les grandes personnes, par cuillerée à bouche, de 1 à 3, avant les repas, dans un peu d'eau et de sucre, ou bien d'un peu de Sherry, de Madère ou de Cognac. Par les enfants, par cuillerée à café, de 1 à 3, selon l'âge. Mêlé avec un peu d'Anisette et d'eau, il fait une boisson stomachique des plus agréables.

CERTIFICAT.

Nous soussignés, Docteurs-Médecins, avons essayé l'Amer pour familles et autres de A. A. Peychaud, [illegible] Nouvelle-Orléans, et certifions que cet Amer [illegible]
Nouvelle-Orléans, 7 Novembre 1870.

Dr F. B. Gaudet, 183 rue Douane.
E. L. [illegible], M. D. — C. Délery, D. M. P.
E. [illegible] — [illegible], D. M. P.
Dr C. [illegible], M. D., 28 rue St-Charles.
Dr Pagot, — [illegible], M. D.
C. Haupt, D. M. P. — Thos. Layton, D. M. P.

N. B.—Comme il se vend un Amer [illegible]
[illegible]—[illegible] D M J

DRS S. & D. DAVIESON,
7 - - rue des Remparts - - 7
NLLE-ORLEANS, LNE.

Dr David Davieson.

M. R. C. S. LONDRES, M. D. GIESSEN, NEW YORK.

Auteur du "Practical Observations on Nervous Debility", "Theory on Marriage" etc. Correspondant sur l'Académie de Physiologie, etc. [illegible] St. Louis, Mo.,

désire annoncer aux citoyens de la Nlle-Orléans et des environs qu'on peut le consulter jusqu'au 30 avril prochain, à son salon,

7 RUE DES REMPARTS, entre Canal et Douane.

Tous les jours de 10 a m à 3 p m et le soir de 6 à 8 heures.

Le Dr DAVIESON ayant adopté comme spécialité le traitement et la cure des

MALADIES DE NERFS,

a consacré des années à l'étude et aux recherches de cette branche de la science médicale [illegible]

UN SOULAGEMENT A TOUS CEUX QUI SOUFFRENT

et qui le consulteront. Le Dr Davieson a été souvent remarquablement heureux dans ses

TRAITEMENTS PAR CORRESPONDANCE

Il est, cependant, préférable qu'une entrevue ou moins ait lieu, si c'est possible.

Le Dr DAVIESON appelle surtout l'attention des personnes qui se confient aux soins de charlatans ignorants, sur un fait: qu'ils ne font qu'augmenter leurs maux. Le médecin qui comprend sa profession et qui travaille intelligemment à faire avancer dans l'intérêt de l'humanité [illegible] UNE FOI IMPLICITE ET UNE CURE PROMPTE ET PERMANENTE.

Le travail du Dr DAVIESON "Practical Observations" qui en est à sa 160me édition, sera reconnu comme un guide de valeur et sera obtenu gratuitement sur demande.

Le Dr DAVIESON peut être consulté au No 7 de la rue des Remparts, entre Canal et Douane, à la Nlle-Orléans, jusqu'au 30 avril, après quelle date son adresse sera au No 1707 rue Olive, à St-Louis, où il est domicilié depuis nombre d'années.

Heures de consultation à son bureau: de 10 heures a m à 3 heures p m, et de 6 à 8 heures p m. Le dimanche de 10 heures a m à 2 heures p m seulement. 12 'an—au 30 avril

S. N.
PIKE'S
Magnolia
WHISKEY
Cincinnati
OHIO.

LE CLICHE CI-DESSUS EST LA MARQUE DU VERITABLE ET CELEBRE

PIKE'S MAGNOLIA WHISKEY

distillé par MM. W. W. JOHNSON & Co, Successeurs de S. N. Pike, Cincinnati, Ohio, qui en sont les seuls propriétaires.

[illegible] MAISONS de gros [illegible] et se vendent à la Nlle-Orléans.
[illegible]

A. MONTELEONE.

Est grande Fabrique de soulier "Tigre", Rue Royale 80, au coin de la rue Conti.

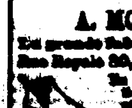

En gros et en détail. Importation des meilleurs cuirs [illegible] Les meilleurs souliers français en peau de veau et [illegible] de $5.00 à 9.00 [illegible] Les meilleures bottines vissées de $3 à au-dessus. Bottes de $6 à au-dessus. Patronisez le Grand Tigre. Travail garanti. Gros souliers de bottes toujours en magasin et à vendre aux plus bas prix.
15 oct—1an DMaJ

C. ROUYER,
Coin Chartres et Conti, N. O.,
[illegible], Horloger et Opticien.

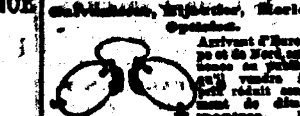

Arrivant d'Europe et du Nord, ayant [illegible] qu'il vient de réduire son assortiment de diamants, montres, bijoux, pendules, orfèvrerie, argenterie et plaqués, lunettes, articles de [illegible] ...

Réparations de montres, pendules, bijoux, etc.
[illegible] de tons garantis.
[illegible] de service de table pour soirées, mariages, etc.
Achat de vieil or et vieil argent.
[illegible]
1 janv—6m MaJD

COMPAGNIE D'ASSURANCE
—DU—
CROISSANT,
(CRESCENT INSURANCE)
67 et 69, rue du Camp
NOUVELLE-ORLEANS.

Organisée en 1849. Réorganisée en 1869.

CAPITAL EN ARGENT...$400,000

[illegible]

Risques [illegible] du Mississipi et de ses [illegible]

W. B. LYMAN .... Président.
[illegible] .... Vice-Président.
[illegible] .... Secrétaire.

Directeurs:

[illegible]

BUREAU DE PRETS.

OTTO SCHWANER,
[illegible] RUE BARONNE [illegible]
ENTRE CANAL ET COMMUNE,
Près de la SALLE GRUNEWALD.

L.S.L.

PRENEZ AVIS.

Que cette loterie est la seule qui dans un Etat ait été votée et endossée par le peuple.

Tous les lots payés en plein!

GRANDE CHANCE
—POUR—
UNE FORTUNE!

LE GRAND TIRAGE MENSUEL
De la Loterie à $2.
CLASSE E.

DE LA COMPAGNIE DE LA

LOTERIE
DE L'ÉTAT
DE LA LOUISIANE

SE FERA

A

LA NOUVELLE-ORLEANS,

Mardi, 9 MAI 1882.

Ce tirage annuel que ceux les autres se font sous la surveillance immédiate et la direction du

Gén. G. T. Beauregard
DE LA LOUISIANE,
—ET DU—
Gén Jubal A. Early,
DE LA VIRGINIE.

GROS LOT:
$30,000.

1857 LOTS!

—LE TOUT S'ELEVANT A—

$110,400!

Le tirage commence positivement 11 heures du matin

Au bureau de la compagnie.

Voyez la Distribution!

100,000 billets à $2 chacun.

LISTE DES LOTS:

1 Lot de......$30,000, soit		$30,000
1 Lot de......10,000......		10,000
1 Lot de......5,000......		5,000
2 Lots de......2,500......		5,000
5 Lots de......1,000......		5,000
50 Lots de......500......		10,000
100 Lots de......100......		10,000
200 Lots de......50......		10,000
500 Lots de......20......		10,000
1,000 Lots de......10......		10,000

PRIX D'APPROXIMATION

[illegible] 7,200 · [illegible] 1,800 · [illegible] 900

1,857 Lots se montant à......$110,400

Billet entier, $2; Demi-Billet, $1.

A vendre à toutes les agences de la Nouvelle-Orléans et au bureau de la COMPAGNIE DE loterie de l'Etat de la Louisiane, S'adresser à

M. A. DAUPHIN,
Nouvelle-Orléans, Lne.

Remarquez que

TOUS LES LOTS
—SONT—
PAYÉS EN PLEIN SUR PRÉSENTATION.

TOUTE LETTRE SANS REPONSE SIGNIFIE UN REFUS.

Les Applications de conditions pour clubs [illegible] au bureau de la Compagnie, [illegible] à la Nlle-Orléans.

S'adresser à M. A. DAUPHIN, [illegible]

ANNONCES JUDICIAIRES.

AVIS LEGAUX.

AVIS.

A CEUX QUE CELA CONCERNE

SOYEZ avertis qu'en vertu de l'autorité conférée à l'Assemblée Générale de la Louisiane par l'Article 167 de la Constitution de l'Etat, une demande sera faite à ladite Assemblée Générale, à sa prochaine session régulière, par William McQuoid, Calvin H. Moore, et d'autres, résidant en Louisiane et citoyens de l'Etat, sous le nom et la désignation de "THE NEW ORLEANS LOTTERY COMPANY OF LOUISIANA, pour la concession d'une Charte ou privilège de loterie.

Le but de ladite compagnie qui se composera desdits William McQuoid, Calvin H. Moore et des autres, résidant en Louisiane et citoyens de l'Etat, agissant en vertu de ladite charte ou privilège, est d'établir une institution locale valable pour la vente de billets de loterie, de plans et de combinaisons, de devis et certificats, ainsi que des parties fractionnelles des billets de loterie, à des conditions et à des prix proportionnés uniquement aux lots gagnants qui sortiront, et pour assurer la justice dans la distribution des dits lots gagnants.

La dite compagnie aura son domicile dans la ville de la Nouvelle-Orléans, Etat de la Louisiane; elle aura un président, des directeurs et tels autres officiers ou employés que les corporations organisées en vertu des lois de cet Etat ont habituellement; elle exercera les pouvoirs et sera soumise aux obligations qui sont accordées ou imposées par les lois et la Constitution de l'Etat, aussi bien que par les articles de son incorporation; elle possèdera un capital de $1,000,000 représenté par 10,000 actions de $100 chacune, avec le droit de commencer ses opérations en vertu de sa charte ou de son privilège, dès que $100,000 dudit capital seront souscrits et payés.

WILLIAM McQUOID et CALVIN H. MOORE
Pour eux-mêmes et leur co-associés.
9 avril—9,16,23, 30, 7 mai

Avis spécial.

CONFORMEMENT aux dispositions de l'Article 45 de la Constitution de la Louisiane, avis public est ici donné à tous ceux que cela concerne que MM. Thomas Jorda, Jose Lledo, J. E. Byan, E. F. Stureben, Armand Selle, Rodolphe Masse et autres de la ville de la Nouvelle-Orléans et de l'Etat de la Louisiane, formant une corporation qui sera connue sous le nom de: THE NEW ORLEANS AND SHREVEPORT CHARITABLE LOTTERY COMPANY, ont l'intention de s'adresser à l'Assemblée Générale, à sa prochaine session, pour l'obtention d'une charte de Loterie, une licence et le privilège d'établir, administrer et maintenir des loteries en cet Etat et d'en vendre des billets, etc, conformément aux dispositions de l'Article 167 de la Constitution de la Louisiane, et aux lois faites et pourvues en pareil cas.

SAMBOLA & DUCROS,
Avocats des Pétitionnaires.
Nouvelle-Orléans, 28 mars 1882.
1 avril—1 mois et 4 jours

Avis.

AVIS est par le présent donné, conformément à l'Article 45 de la Constitution, qu'une demande sera faite, à la prochaine session de la Législature, par les héritiers de A. W. Merriam, pour la remise de toutes les taxes d'Etat et de ville assessées au nom de David Jones sur la propriété confisquée de feu A. W. Merriam, occupant le numéro treize de l'îlet borné par les rues Delord, Baronne, Calliope et Carondelet, faisant face à la rue Baronne, et dans sur la dite propriété à l'époque où elle a été rétrocédée aux dits héritiers, savoir: en avril 1880, en vertu d'un jugement dans l'affaire des Héritiers de Merriam contre David Jones, No 6629, de la Sixième Cour de District, confirmé par la Cour Suprême en janvier 1880.

BREAUX & HALL,
Avocats des Héritiers de A. W. Merriam.
Nlle-Orléans, 27 mars 1882.
1er avril—1,11,20,29

ANNONCE JUDICIAIRE.

ETAT DE LA LOUISIANE.

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

Eugenie Pouliot contre Philip S. Simms.—No 4896.

JE CERTIFIE PAR LES PRESENTES que le quinzième jour de janvier 1882, jugement a été rendu, en cette Cour, dans l'affaire ci-après désignée, dans les termes suivants, savoir: Eugenie Pouliot contre Philip S. Simms—No 4896.

Sur motion de Lloyd Posey, avocat de la demanderesse, et sur la production de preuves suffisantes à l'appui de la pétition de la demanderesse, la cour, jugeant que la loi et les preuves sont en sa faveur, ordonne, adjuge et décrète que le jugement par défaut rendu en cette affaire [illegible] soit maintenu, confirmé et déclaré final, et conséquemment, qu'il y ait jugement en faveur de la demanderesse, Eugenie Pouliot, et contre le défendeur, Philip S. Simms, son mari, avec dépens, décrétant la séparation de biens entre la demanderesse et son mari [illegible]

Jugement rendu le 16 janvier 1882.
Jugement signé le 23 janvier 1882.
(Signé) W. T. HOUSTON, Juge.

En foi de quoi j'ai apposé ma signature et le sceau de ladite Cour, en la ville de la Nlle-Orléans, ce vingt-sixième jour de janvier, dans l'année de Notre Seigneur mil-huit-cent-quatre-vingt-deux.

E. A. LUMINAIS,
Député-greffier.
28 fév 24 mars—26 avril

OFFICIEL.

QUARANTAINE.

PROCLAMATION PAR LE GOUVERNEUR.

Département Exécutif.—Etat de la Louisiane.

ATTENDU que le 12e jour d'avril 1882, le Bureau de Santé de l'Etat de la Louisiane a voté à l'unanimité, conformément à la loi, une résolution invitant le gouverneur à émettre sa proclamation de quarantaine déclarant qu'à partir du premier mai, tous navires provenant des ports suivants ou ceux localités où il règne la fièvre jaune, en qui y auront touché, savoir: Rio Janeiro, Vera-Cruz, la Havane, Matanzas, Santiago de Cuba, Port au Prince, St Pierre de la Martinique, Pointe-à-Pitre de la Guadeloupe et tous autres ports infectés que pourra désigner plus tard le Bureau de Santé, et que tous navires qui auront eu un contact quelconque en mer avec des bâtiments partis de ces ports, en en autres à désigner plus tard, ou y ayant touché, ainsi que leurs officiers, équipages, passagers et chargements, seront soumis à telle détention que pourra ordonner le Bureau de Santé, indépendamment du temps occupé par la traversée, la dite détention ne pouvant pas être de moindre durée que trois jours pleins (soixante-douze heures) à la Station de la Quarantaine.

En conséquence, je, SAMUEL DOUGLASS McENERY, gouverneur de l'Etat de la Louisiane, conformément à ce que prescrit la loi en pareil cas et sur la recommandation du Bureau de Santé de l'Etat de la Louisiane, lequel est habilité d'émettre ma proclamation déclarant que Rio Janeiro, Vera Cruz, la Havane, Matanzas, St-Iago de Cuba, Port-au-Prince, St-Pierre de la Martinique, Pointe-à-Pitre de la Guadeloupe, sont infectés de fièvre jaune; et j'ordonne par les présentes que tous navires partis de ces ports ou y ayant touché, ou qui seront en un contact quelconque en mer avec des bâtiments partis de ces mêmes ports ou y ayant touché, ainsi que leurs officiers, équipages, passagers et chargements, seront soumis à telle détention que pourra ordonner le Bureau de Santé, indépendamment du temps occupé par la traversée, la dite détention ne pouvant pas être de moindre durée que trois jours pleins (soixante-douze heures) à la Station de la Quarantaine.

Et j'ordonne par les présentes à tous les officiers employés aux Stations de Quarantaine de mettre rigoureusement à exécution cette proclamation. Toute violation des lois de l'Etat en ce sujet sera réprimée avec vigueur.

En foi de quoi j'appose ici ma signature et le sceau de l'Etat de la Louisiane, en la ville de Baton Rouge, ce dix-septième jour d'avril, de l'an de N. S. 1882.

S. D. McENERY.

Par le Gouverneur,
W. A. STRONG, Secrétaire d'Etat.
19 avril—au 1er mai.

AVIS D'ELECTION.

Bureau du Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans,
Nouvelle-Orléans, 15 Avril 1882.

EN vertu et conformément à une Proclamation émanée par Son Excellence Samuel Douglas McEnery, Gouverneur de l'Etat de la Louisiane, en date du quatorzième jour d'Avril A. D. 1882, à moi adressée, ordonnant qu'une élection ait lieu dans le Troisième District Représentatif de la Paroisse d'Orléans, composé des Troisième et Quatorzième Wards de la Paroisse d'Orléans, pour remplir la vacance occasionnée dans la Chambre des Représentants de l'Assemblée Générale de l'Etat par la démission de H. B. PHILLIPS, ex-Représentant du Troisième District Représentatif de la Paroisse d'Orléans, composé des Troisième et Quatorzième wards de la paroisse d'Orléans. Avis est par le présent donné qu'une élection sera lieu conformément à l'acte No 58, de la Session Extraordinaire de 1877, LUNDI, le 1er jour de Mai A. D. 1882, de 7 heures du matin à 6 heures de l'après-midi, dans le Troisième District Représentatif de la Paroisse d'Orléans, composé des Troisième et Quatorzième Wards de la Paroisse d'Orléans, dans le but d'élire un Représentant dudit District à la Chambre des Représentants de l'Assemblée Générale de l'Etat pour remplir la vacance occasionnée par la démission de H. B. Phillips ex-Représentant du dit District.

THOMAS DUFFY,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
19 avril—au 1er mai incl

TAXES ET LICENCES DE VILLE DE 1882.

Département des Finances,
Hôtel-de-Ville,
Nouvelle-Orléans, 11 avril 1882.

Comme il ne reste plus que cinq jours et afin d'accommoder les payeurs de taxes et de licences, ce bureau restera ouvert jusqu'à SAMEDI le 15 courant, inclusivement, de 9 a m jusqu'à 5 heures p m.

B. T. WALSHE,
Administrateur des Finances.
11 avril —

Veuve Manuel Fernandez
vs
La Veuve et les Héritiers de Manuel R. Fernandez Jr.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 5729.—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Hon. Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse d'Encan St-Charles, dans la rotonde de l'Hôtel St-Charles, dans le Premier District de cette ville, MARDI, le 16 mai 1882, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un certain terrain ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent situé dans cette ville, dans l'îlet borné par les rues Moreau, Villeré et Esplanade, et le Chemin du Bayou, mesurant quarante-neuf pieds six pouces de face au Chemin du Bayou, sur un fond [illegible] pieds quatre pouces de largeur dans le fond, sur une profondeur de cent quatre-vingts pieds six pouces et quatre lignes [illegible] et cent quatre-vingt-neuf pieds neuf pouces et sept lignes sur le côté du bas.

Acquis par le feu Manuel R. Fernandez Jr, par achat de J. J. Libano, conformément à un acte passé par devant F. C. Cuvellier, ancien notaire en cette ville, le 13 avril 1871.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.

THOMAS DUFFY,
Shérif civil de la paroisse d'Orléans.
13 avril—13,20,27,—5,12,16 mai

ANNONCES JUDICIAIRES

VENTES PAR LE SHERIF.

Charles Nolan vs. Wm Wright.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 2785.—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse d'Encan St-Charles, dans la rotonde de l'Hôtel St-Charles, dans le Premier District de cette ville, MARDI, le 30 mai 1882, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Deux terrains avec les bâtisses qui s'y trouvent, situés dans le Premier District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Annonciation, Chippewa, Robin et Terpsichore, désignés par les numéros six et sept sur un plan de G. T. Dunbar en date du 13 avril 1846, déposé en l'étude de D. J. Ricardo, anciennement notaire. Les dits terrains se touchent et mesurent chacun trente deux pieds de face à la rue Annonciation, sur une profondeur entre lignes parallèles de cent dix sept pieds en pied anglais. Le terrain numéro sept forme l'encoignure des rues Annonciation et Terpsichore.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.

THOMAS DUFFY,
Shérif civil de la paroisse d'Orléans.
28 avril—28—5,12,19,26,30

John Henderson Jr vs Madame Elizabeth Bohan et autres, la veuve et les Héritiers de Richard Bohan.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans.—No 5815.—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse d'Encan St-Charles, dans la Rotonde de l'Hôtel St-Charles, dans le Premier District de cette ville, MARDI, 30 mai 1882, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un certain terrain situé dans le Premier District de cette ville, désigné par le numéro dix, dans l'îlet borné par les rues Joséphine, St André, Chippewa et Annonciation (anciennement rue Jersey), sur un plan dressé par J. N. B. De Pouilly, architecte et arpenteur-voyer de ville, le 8ème jour de juin 1867 et déposé en l'étude de J. F. Coffey, notaire, comme plan A, le dit terrain mesure trente-et-un pieds onze pouces et cinq lignes de face à la rue Chippewa sur une profondeur entre lignes égales et parallèles de cent cinquante-neuf pieds et trente-et-un pieds onze pouces et cinq lignes de largeur dans le fond attenant au terrain numéro neuf, au pied américain, conformément au dit plan.

Ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent ainsi que tous les droits, voies et avantages qui y appartiennent ou qui en dépendent en quelque sorte.

Etant la même propriété acquise par feu Richard Bohan par achat de John Kaiser et autres conformément à un acte passé par devant J. F. Coffey, notaire, le 27 juillet 1867.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—comptant sur les lieux.

THOMAS DUFFY,
Shérif civil de la paroisse d'Orléans.
28 avril—28—mai 5,12,19,26 30

James Greenan vs P. J. O'Meallie

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA Paroisse d'Orléans, No 5278.—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan à la Bourse d'Encan St-Charles, dans la rotonde de l'Hôtel St-Charles, dans le Premier District de cette ville, MARDI, le 9 mai 1882, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un certain lot de terre avec les bâtisses et améliorations, etc, situé dans le Quatrième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Félicité (ou Maria, Laurel et Constance, désigné par le numéro sept de l'îlet C sur un plan dressé par Joseph Pilié, en date du 23 mai 1839, déposé en l'étude de F. Seghers, alors notaire, mesurant cinquante pieds de face à la rue Félicité sur une profondeur de cent cinquante-quatre pieds dix pouces et trois lignes sur la ligne qui le divise du lot numéro six et cent quarante-trois pieds six et trois huitièmes de pouces sur la ligne qui le divise du lot numéro huit borné dans le fond par le lot numéro dix.

Acquis par P. J. O'Meallie de veuve H. K. Bertel par acte pardevant W. J. Castell, notaire, le 12me jour de juillet 1878.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.

THOMAS DUFFY,
Shérif civil de la Paroisse d'Orléans.
6 avril—6 13 20 27 mai 4 9

Banque des Citoyens de la Louisiane vs Theo Malley.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans No 5545.—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan à la Bourse d'Encan St-Charles, dans la rotonde de l'Hôtel St-Charles, dans le Premier District de cette ville, SAMEDI, le 6 mai 1882, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un certain lot de terre ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, voies, privilèges et dépendances qui y appartiennent, situé dans le Premier District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues St-Joseph, Tchoupitoulas, Commerce et Julia, désigné par le numéro deux (202) sur un plan dressé par C. A. Hedin, ci-devant voyer, le 24 janvier 1848, et déposé en l'étude de Charles Boudousquié, ci-devant notaire en cette ville, le dit lot mesurant vingt-sept pieds, cinq pouces et une demi-ligne de face à ladite rue Tchoupitoulas, sur une profondeur de quatre-vingt-huit pieds dix pouces cinq lignes, entre lignes parallèles, le tout en pied américain. Ensemble avec quatre-vingt-quatorze actions de cent piastres chacune du fonds capital de la Banque des Citoyens de la Louisiane, attachées à la dite propriété et garanties par hypothèque.

Acquis par le défendeur de demandeur conformément à un acte passé pardevant Félix Grima, notaire, en cette ville, le 2 décembre 1874.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Termes et conditions—Les acquéreurs devront fournir un billet pour actions (stock note) pour quatre cents (400) piastres échéant le 1er jour d'octobre 1882, et renouvelable selon la charte de la Banque des Citoyens de la Louisiane et le paiement de tous les versements, et les acquéreurs devront assumer toutes les responsabilités d'un actionnaire de la Banque des Citoyens de la Louisiane, et le billet d'action (stock note) sera fourni, devra être consenti avec ceux qui suivent, à savoir:

1° Hypothèque par P. Pascalon à la Banque des Citoyens de la Louisiane pardevant A. Boudousquié, notaire, le 31 décembre 1852.

2° Vente par la Banque des Citoyens de la Louisiane à Thomas Malley, conformément à un acte pardevant Félix Grima, notaire, en date du 2 décembre 1874.

3° Et avec les frais de l'acte de vente du shérif dans l'affaire ci-dessus.

THOMAS DUFFY,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
5 avril—5,12,19,26, 3,6 mai

Eugène Kelly & Cie, Horatio Longe, subrogé, vs Caroline, Elisabeth Zacharie et als, No 5143.

Succession de J. W. Zacharie—Division E—No 1999.

COUR CIVILE DE DISTRICT, Paroisse d'Orléans.—En vertu d'un alias writ de fieri facias dans l'affaire premièrement ci-dessus mentionnée, et aussi en vertu d'un ordre de vente en date du 13 mars 1882 dans l'affaire secondement ci-dessus mentionnée, le deux à moi adressés par l'Honorable Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse d'Encan St Charles, dans la rotonde de l'Hôtel St Charles dans le Premier District de cette ville SAMEDI, le 20 mai 1882, à midi, de la propriété ci-après décrite à savoir:

Un certain terrain ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, droits, voies, privilèges, avantages et dépendances qui y appartiennent, situé dans le Premier District de cette ville, dans l'îlet compris entre les rues Commune, St Charles, Canal et Camp. Le dit terrain mesure vingt-deux pieds 3 pouces de face à la rue Commune sur une profondeur de quatre-vingt-six pieds six pouces vers la rue St-Charles, quatre-vingt-cinq pieds six pouces sur le côté opposé et vingt-et-un pieds neuf pouces de largeur sur la ligne du fond. Etant le même désigné par le No 5 sur un plan annexé à un acte pardevant F. Grima, notaire en cette ville, en date du 4 mai 1835, borné sur un côté par le lot No 1, 2, 3 et 4, sur l'autre côté par le lot No 6 et dans le fond par le lot No 7.

La dite propriété appartenait au dit J. W. Zacharie comme faisant partie des six terrains acquis par lui par vente du shérif de la Cour de District du Premier District de la Louisiane, Sydney Lewis en vertu d'un ordre de saisie et vente à lui adressé par l'Honorable Première Cour de District de la Louisiane rendu dans l'affaire Union Bank of Louisiana vs Mary Nase Pritchard No 22,580 du docket de la dite cour, pour plus amples informations voir l'acte de vente délivré par le dit shérif au dit J. W. Zacharie en date du 30 septembre 1845, enregistré au bureau des transports de la Paroisse, Livre 37, folio 33, dont le dit ensemble avec les détails nécessaires parallèlement plus pleinement en se référant à un acte d'hypothèque passé pardevant Amédée Ducatel, notaire, en la ville de la Nouvelle-Orléans, le 11e jour d'avril 1868.

Saisi dans l'affaire ci-dessus No 5143.
Conditions—comptant sur les lieux.

THOMAS DUFFY,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
19 avril—19,26,—mai 3,10,17,20

D. H. Holmes vs Mme Aurelia Velant Labarre et Lacosterie V. Labarre, son mari.

ANCIENNE SIXIEME COUR DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans.—No 11,699, maintenant transférée à la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, No 5646—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Hon. Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse d'Encan St. Charles, dans la rotonde de l'Hôtel St-Charles, dans le Premier District de cette ville, SAMEDI, 29 avril 1882, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Huit certains lots de terre, ensemble avec toutes les améliorations qui s'y trouvent, et tous les droits, voies privilèges et dépendances qui y appartiennent, situés dans le Deuxième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Douane, Rochebleve, Bienville et Dorgenois et désignés par les numéros un, deux, trois, quatre, cinq, six, sept et huit. Les lots numéros un et deux mesurent chacun trente et un pieds et trois pouces de face à la rue Douane, sur une profondeur de cent trente quatre pieds et onze pouces, entre lignes parallèles; les lots numéros trois et quatre mesurent chacun trente et un pieds et trois pouces de face à la rue Douane sur une profondeur de cent pieds et une ligne entre lignes parallèles; les lots Nos cinq et six mesurent chacun trente pieds six pouces de face à la rue Douane sur une profondeur de cent pieds et une ligne entre lignes parallèles; le lot No sept forme l'encoignure des rues Douane et Rochebleve, et mesure vingt-neuf pieds cinq pouces et quatre lignes de face à la rue Douane, sur une profondeur et de face rue Rochebleve de cent pieds et une ligne entre lignes parallèles, et le lot No huit mesure trente-quatre pieds dix pouces et cinq lignes de face sur la rue Rochebleve, sur une profondeur de cent cinquante-cinq pieds sept pouces et cinq lignes sur la ligne la plus près de la rue Douane et cent cinquante-cinq pieds et quatre lignes sur l'autre côté.

La dite propriété a été acquise de Mme Labarre défenderesse, par un acte de partage entre elle et son frère Pierre François Velant Labarre, comme les héritiers de leur mère décédée Mme Marie Louise Joséphine Estelle Labarre, exécuté pardevant Selim Magner, notaire en cette ville, le huitième jour de juin mil huit cent-soixante-et-un.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.

THOMAS DUFFY,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
29 mars—29 avr 5 12 19 26 29

Mme VILLIO,
Successeur de Mme Vve FABIO,
MODISTE,
366 rue de Chartres, entre St-Philippe et Ursulines.

VIENT de recevoir un vaste assortiment de chapeaux, formes, plumes d'autruche, fleurs fines, rubans et tous autres articles se rattachant au genre de ses affaires; le tout de la dernière fraîcheur et se distinguant par un cachet d'élégance et de nouveauté qui sauront apprécier les dames les plus difficiles à satisfaire. 23 mars—Du 4 mar j

ANNONCES JUDICIAIRES

VENTES PAR LE SHERIL.

Mme Antonia DeBouchel, femme de W. A. Kowalski, vs son mari, No 1638.

Mme Antonia DeBouchel, femme de W. A. Kowalski vs W. A. Kowalski, son mari, No 4148

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans.—En vertu d'un writ de fieri facias et d'un alias writ de fieri facias à moi adressés par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans les affaires respectives, ci-dessus mentionnées, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse d'encan St-Charles, dans la rotonde de l'Hôtel St-Charles, dans le Premier District de cette ville, le MARDI 30 mai 1882, à midi, de la propriété ci-après décrite à savoir:

Un certain lot de terre avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Deuxième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Galvez, Miro, St Pierre et la Promenade Carondelet, désigné par le numéro cent trente-neuf de la propriété appartenant anciennement à W. Gurlie, divisé en lots sur un plan de L. Bringier, anciennement voyer, en date du 20 juillet 1826 et déposé en l'étude de L. Ferrand anciennement notaire, le dit lot mesure trente pieds de face à la rue Galvez, sur une profondeur de cent treize pieds huit pouces et onze lignes sur la ligne du lot numéro cent trente-huit sur le dit plan, cent trois pieds huit pouces et deux lignes de profondeur sur la ligne du lot numéro cent quarante sur le dit plan et trente-et-un pieds deux pouces et une ligne de largeur dans le fond (en pied français), et qui le divise de la propriété de madame de Pontalba. Cette propriété a été acquise par le défendeur dans cette affaire de feu Onésime DeBouchel, par acte passé pardevant C. M. Emerson, anciennement notaire en cette ville, le 2 janvier 1879.

Saisi dans les affaires ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.

THOMAS DUFFY.
Shérif civil de la paroisse d'Orléans.
27 avril—27 mai 4 11 18 25 30

Henry Carstens vs Michael Donnelly

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 4301.—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse d'encan St Charles, dans la rotonde de l'Hôtel St-Charles, dans le Premier District de cette ville, SAMEDI, 20 mai 1882, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Une certaine portion de terre située dans le Troisième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Prieur, O'Reilly, Aubry et Johnson et la London Avenue, et formant une portion du lot No 2 dans le dit îlet et mesurant 30 pieds de face à la rue Aubry sur une profondeur de 150 pieds, entre lignes parallèles.

2° Une autre portion de terre située dans le même îlet que celle ci-dessus décrite, étant une portion des lots Nos 4 et 2, dans le dit îlet et mesurant 30 pieds de face à la rue Prieur sur 120 pieds de profondeur, entre lignes parallèles.

Ensemble avec les bâtisses et améliorations qui se trouvent sur les dites deux portions de terre et tous les droits, voies, servitudes et privilèges et dépendances qui y appartiennent. Le susdit morceau de terre forme une portion du grand morceau de terre acheté par Michael Donnelly de Jean A. E. Bonnet, conformément à un acte passé pardevant A. E. Bienvenu, notaire, le 24e jour d'avril 1866, et constitue la totalité des lots Nos 2 et 4 du dit îlet, conformément à un plan dressé par Castaing & Cie le 26 juillet 1866, et déposé dans le bureau du dit notaire comme plan No 73, après avoir déduit des dits lots les portions suivantes du dit lot, jadis transférées par le dit Donnelly, à savoir:

1° Une certaine portion du dit lot No 2, commençant à l'extrémité du fond du lot No 3 au point où le dit lot No 6 touche le lot No 16 et s'étendant du dit point de départ à une distance de soixante pieds sur la ligne du fond des lots 6, 5 et 4 vers la rue Aubry, puis à angles droits 10 pieds vers la rue Johnson, puis à angles droits 60 pieds vers la rue O'Reilly, puis à angles droits 10 pieds en arrière vers le point de départ.

2° Un certain petit morceau de terre deux [2] pieds de large sur 110 pieds de profondeur, formant la portion du lot No 4 plus près de la rue Aubry et ayant les dimensions ci-dessus indiquées.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.

THOMAS DUFFY,
Shérif civil de la paroisse d'Orléans.
18 avril—18,25,2,9,16,20 mai

J. Lincoln vs. St. James, Chapel African Methodist Episcopal Church.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans, No 2813.—En vertu d'un writ de fieri facias, à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District, pour la Paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan à la Bourse d'encan St-Charles dans la rotonde de l'Hôtel St-Charles, dans le Premier District de cette ville, SAMEDI, 20 mai 1882, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Cinq certains terrains avec les bâtisses, etc, qui s'y trouvent, situés dans le Deuxième District de cette ville, dans l'îlet numéro cinquante-et-un, borné par les rues Derbigny, Douane, Roman et Bienville, deux des dits terrains désignés sur un plan dressé par Joseph Pilié, voyer, le 16 mai 1840, déposé en l'étude de L. T. Caire, par les Nos 2 et 3 et mesurant chacun, au pied américain, 25 pieds de face à la rue Derbigny, sur une profondeur de 148 pieds 6 pouces entre lignes parallèles, deux autres des dits terrains désignés sur le même plan par les Nos 15 et 16 et mesurant chacun au pied américain 25 pieds de face à la rue Roman sur une profondeur de 148 pieds 6 pouces et l'autre terrain et formé de la portion du fond des terrains désignés par les numéros 13 et 14, sur le même plan et mesurant 29 pieds sur la rue Roman, sur une profondeur de 54 pieds entre lignes parallèles.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.

THOMAS DUFFY,
Shérif civil de la Paroisse d'Orléans.
18 avril—18, 25—mai 2, 9, 16, 20.

Léopold J. Chenery vs Pierre Prudère

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 5562.—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse d'Encan St-Charles, dans la rotonde de l'Hôtel St-Charles, dans le Premier District de cette ville, SAMEDI, le 29 avril 1882, à midi, de la propriété ci-dessus décrite, à savoir:

Un lot de terre, situé dans le Premier District de cette ville, dans l'îlet compris entre les rues Poydras, Hevia, St Paul et Girande, faisant partie du lot numéro sept sur un plan dressé par L. H. Pilié le 5 mars 1849 et déposé comme plan No 102 du livre des plans de Félix Grima, notaire, en cette ville. Le dit lot de terre mesurant vingt-six pieds dix pouces et six lignes de face à la rue Poydras sur cent cinq pieds de profondeur entre lignes parallèles, mesure américaine.

Ensemble toutes les bâtisses, constructions, améliorations et dépendances du dit lot de terre et droits et privilèges y attachés, sans exception ni réserve.

Cette propriété appartient au défendeur au moyen de l'acquisition qu'il en a faite de John Rainey suivant acte devant Amédée Ducatel, notaire de la ville, le 14 mai 1867.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.

THOMAS DUFFY,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
29 mars—5,12,19,26,29 avril

Veuve Henry Pohlmann vs Veuve Michael Dunn.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No. 5,349.—En vertu d'un pluries writ de fieri facias, à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse d'encan St. Charles, dans la rotonde de l'Hôtel St. Charles, dans le Premier District de cette ville, SAMEDI, 6 mai 1882, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un certain lot de terre avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent situé dans le Premier District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Baronne, Dryades, Melpomène et Thalie, mesurant trente-et-un pieds onze pouces et cinq lignes de face à la rue Baronne, sur une profondeur de cent vingt-sept pieds dix pouces et cinq lignes entre lignes parallèles, étant le numéro deux connu comme le numéro municipal 394 de la rue Baronne.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Cette criée à l'encan étant la seconde et la dernière, la dite propriété sera définitivement adjugée au plus fort et dernier enchérisseur pour ce qu'elle rapportera, à douze mois de crédit, l'acquéreur fournissant un cautionnement avec une bonne et solvable garantie, portant intérêt à raison de 8 pour cent par an à partir du jour de la vente jusqu'à parfait paiement. L'acquéreur devra déduire de l'adjudication et payer comptant le montant des frais d'impression, de shérif et des honoraires du greffier, savoir, environ cent cinquante piastres, et en outre les taxes d'Etat, de paroisse et de municipalité sur la dite propriété, dont le montant n'est pas encore connu.

THOMAS DUFFY,
Shérif civil de la paroisse d'Orléans.
19 avril—19 26 mai 3 6

VENTE DE CONSTABLE

Dame Vve Antoine Delespard vs Demoiselle O'Neil.

DEUXIEME COUR DE CITE DE LA NOUVELLE-ORLEANS, No 1933.—En vertu d'un writ de fieri facias, à moi adressé par l'Honorable Deuxième Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans, je procéderai à la vente à l'encan, à mon entrepôt No 101 rue St Louis, dans le Deuxième District de cette ville, LUNDI, le 8 mai 1882, à 11 heures du matin—

Un lot de meubles de ménage, décrits dans l'acte d'inventaire enregistré à mon bureau.

Saisi dans la susdite affaire.
Conditions: comptant sur les lieux.

N. V. VINET,
Constable.
27 avril—27 mai 4,8

Edward Harper vs. S. Ware.

PREMIERE COUR DE CITE de la Nouvelle-Orléans, No 2155.—En vertu d'un writ de fieri facias, à moi adressé par l'Hon. E. K. Skinner, Juge de la Première Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans, je procéderai à la vente à l'encan à la Bourse d'Encan St-Charles, dans la rotonde de l'Hôtel St-Charles, dans le Premier District de cette ville, SAMEDI, le 20 mai 1882, à midi, de la propriété ci-dessous décrite, à savoir:

Un certain terrain avec toutes les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Septième District de cette ville, anciennement la ville de Carrollton et désigné par le numéro 18, dans l'îlet No 219, borné par les rues Ann, Adams, Hilary et De Armas, le dit lot mesure 30 pieds 6 pouces et 8 lignes de face à la rue Ann, sur une profondeur de 106 pieds 7 pouces entre lignes parallèles, le dit terrain forme l'encoignure des rues Ann et Adams.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.

ROGER MURPHY,
Constable.
19avril—19,26—3,10,17,20mai.

J. H. Tupery vs. Mme Verina Hertel.

DEUXIEME COUR DE CITE DE LA NOUVELLE ORLEANS—No 1680—En vertu d'un writ de fieri facias, à moi adressé par l'Honorable Deuxième Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans, je procéderai à la vente à l'encan, à mon entrepôt, au No 101 de la rue St Louis Deuxième District de cette ville, VENDREDI, le 5 mai 1882, à 11 heures du matin—

Un lot de meubles, conformément à un inventaire déposé à mon bureau.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—comptant sur les lieux.

N. V. VINET,
Constable 2me Cour de Cité de la Nlle-Orléans.
25 avril—25,30—5 mai

John H. Schaffer, agt. de Henry Weber vs. Paul Chevel.

DEUXIEME COUR DE CITE de la Nouvelle-Orléans, No 1897—En vertu d'un writ de fieri facias, à moi adressé par l'Honorable Deuxième Cour de Cité de la Nlle-Orléans, je procéderai à la vente à l'encan à mon entrepôt No 92 du Passage de la Bourse, dans le Deuxième District de cette ville, SAMEDI, le 6 mai 1882, à midi,

Un lot de meubles, etc., conformément à un inventaire déposé à mon bureau.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.

N. V. VINET,
Constable.
26avril—26—1,6mai.

AVIS DE SUCCESSION.

Avis aux créanciers.

Mme A. E. Mathieu vs ses créanciers.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 5492—Division A—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette affaire et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons, s'il y en a, pour lesquelles le tableau présenté par A. Runke, syndic, dans cette affaire ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la cour.

JAMES T. CLARK, Greffier.
28 avril—28,3,7 mai

Succession de Etienne Lauer.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 5880.—Division B—Attendu que F. S. Willis, administrateur habile, a présenté une pétition à la Cour, à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Etienne Lauer, décédé intestat, avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner, d'avoir à déduire, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la cour.

JAMES T. CLARK, Greffier.
27 avril—27 30 mai 6

Succession de Mary Devoney, femme en premières noces de George Melbourne et en secondes noces de Henry Borowski.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans. No 5897.—Division —Attendu que Edward J Robertson a présenté une pétition à la cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feue sa mère ci-dessus nommée, décédée intestat, avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour.

JAMES T. CLARK, Greffier.
27 avril—27,30,6 mai

Succession de Henry Spellmann.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA Paroisse d'Orléans, No 5,456—Division C—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons, s'il en est, pour lesquelles le compte présenté par l'administratrice de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la cour.

JAMES T. CLARK, Greffier.
26 avril—26,30—5 mai

Succession de Joseph Haas.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No. 4093. Division —Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées, d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivent la présente notification, les raisons, s'il en est, pour lesquelles le compte présenté par Mme veuve Emelia Haas, administratrice de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.

JAMES T. CLARK, Greffier.
25 avril—25 29 4 mai

Succession de John Hart.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 4366—Division E—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivent la présente notification, les raisons (s'il en est) pour lesquelles le compte présenté par Mary Hart, exécutrice testamentaire du défunt, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la cour.

JAMES T. CLARK, Greffier.
20 avril—23,27,2 mai

Succession de Célestine Saliba.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans. No 5855—Division —Attendu que J. C. Saliba, a présenté une pétition à la cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de Célestine Saliba, décédée intestat, avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire dans les dix jours les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la cour.

JAMES T. CLARK, Greffier.
2 1avril—21 25 30

REUNION DE CREANCIERS.

ETAT DE LA LOUISIANE.

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

Aux créanciers de Joseph Nicolini et à toutes autres personnes intéressées.

Joseph Nicolini vs. ses créanciers.

Vous êtes par le présent notifiés d'assister à une réunion comme créancier dans cette cause, au bureau de Théo. Buisson, Esq., un notaire, le 1me jour de mai 1882, à 11 heures du matin.

Par ordre des Honorables A. L. Tissot, W. T. Houston, F. A. Monroe, N. H. Rightor, Henry L. Lazarus, juges de la dite cour.

Nlle-Orléans, ce 26me jour d'avril 1882.

E. A. LUMINAIS,
27 avril—27—2 3 mai — Député Greffier.

ASSURANCES.

Etat Annuel de la Compagnie d'Assurances de la Nlle-Orléans.

Pour l'année expirant le 31 décembre 1881.

Primes sur les incendies	$285,690 06	
Primes maritimes	73,924 07	
Primes de rivières	32,776 06	
		$392,390 77
Plus, primes acquises de l'année dernière		102,601 26
		$494,992 03
A déduire—		
Primes non acquises	$87,963 10	
Primes remboursées	22,213 78	
Réassurances	22,012 35	
		132,209 23
Primes nettes acquises		$362,712 80
A ajouter—		
Intérêt, loyer et sauvetage	$36,486 96	
Profits accumulés	114,369 89	
		150,835 87
		$513,548 [illegible]
A déduire pertes réglées—		
Feu	$119,457 92	
Marine	33,048 15	
Rivière	31,169 95	
	$183,675 92	
Réductions, commissions d'agence taxes, salaires, Board of Underwriters, dépenses générales	124,299 37	
Dividende semestriel de juillet 1881	25,000 00	
Dividende semestriel de décembre 1881	25,000 00	
		357,975 29
		$155,573 38
A déduire—		
Réclamations réglées et dues	$11,685 83	
Réclamations non réglées	21,200 00	
Réclamations douteuses	7,500 00	
Réclamations non acceptées	5,000 00	
		45,385 83
Surplus net		$110,247 55

La Compagnie possède l'actif suivant

Argent dans les banques	$43,197 61
Bons des E.-U., 4 p. cent	224,000 00
Propriétés foncières à la Nlle-Orléans	79,440 00
Billets de libre hypothèque	101,390 90
Billets au nantissement	13,950 00
Prêts sur demande	94,500 00
Billets à ordre en règlement de primes	17,103 42
Bons des Waterworks de la Nlle-Orléans	26,250 00
Bons du New-Orleans City Railroad	29,625 00
Bons de la Levee Steam Cotton Press	26,000 00
Bons du New-Orleans and Pacific Railroad	1,860 00
Bons de la Manufacture de Glace de la Louisiane	11,500 00
Bons du Bataillon d'Artillerie Washington	500 00
Actions du City Railroad	1,732 50
Actions de la State National Bank	642 50
Actions de la Valette Dry Dock Company	2,000 00
Actions de l'Importers' bonded warehouse	875 00
Actions du New Louisiana Jockey Club	750 00
Compte en suspens	442 76
Primes en cours de collection	56,736 33
Dû par des agents et en cours de transmission	37,312 64
	$774,712 38

PASSIF.

Fonds capital	$500,000 00
Réserve pour réassurances	87,983 10
Dividendes non réclamés	4,394 77
Dû par d'autres compagnies pour réassurances	1,761 03
Dividende pour décembre 1881	25,000 00
Réclamations comme ci-dessus	45,325 83
Surplus en réserve	110,247 55
	$774,712 38

L'état ci-dessus est une copie exacte et correcte des livres de la compagnie.

J. W. HINCKS, Secrétaire. — J. TUYES, Président.

Fait et assermenté devant moi, ce 12 janvier 1882.

JAS. FAHEY, Notaire.

Nous, soussignés, comité spécial désigné par Conseil de Direction de la Compagnie d'Assurances de la Nouvelle-Orléans, pour évaluer l'actif à ladite Compagnie, déclarons par le présent avoir fait subir un examen minutieux, l'évaluation du dit actif, comme il est spécifié ci-dessus, est vraie et correcte.

A. SCHREIBER,
ANT. CARRIÈRE,
W. A. BELL,
E. GALLY.

A un meeting du Conseil de Direction tenu le 12 janvier 1882, il a été résolu de payer, sur demande, le dividende-intérêt semi-annuel de cinq pour cent sur le fonds capital aux actionnaires ou à leurs ayant-droit.

Nouvelle-Orléans, 12 janvier 1882.

—DIRECTEURS—

JULES ALDIGÉ,	E. GALLY,
THEO. BRIERRE,	CHAS. LAFITTE,
W. A. BELL,	PIERRE POUTZ,
ANT. CARRIÈRE,	A. SCHREIBER,
CHAS. T. DUGASON,	CHAS. E. SCHMIDT
A. PATJO,	JULES TUYES.

5 janv—1an

Avis aux Contribuables.

Bureau No 38, Passage de la Bourse.

LE soussigné en chargeant de payer toutes les taxes arriérées ou courantes, soit de ville ou d'Etat, à un escompte très avantageux pour les intéressés. Il réglera également toutes les taxes sur l'Etat à un escompte libéral.

JOHN T. DUFOUR,
No 38 Passage de la Bourse.

VENTES A L'ENCAN.

PAR H. STERN & CO.

685 caisses Bottes, Souliers et Brodequins,

215 caisses souliers fins de Newark et de Philadelphie.

PAR H. STERN & CO, Encanteurs, il sera vendu VENDREDI, 28 avril 1882, à 11 heures du matin, à leur salle d'encan No 35 rue de Chartres, entre Douane et Bienville—

685 caisses bottes, souliers et brodequins,

215 caisses souliers fins de Newark et de Philadelphie.

Formant un bel assortiment.
Conditions à la vente.

26avril

PAR SPEAR & ESCOFFIER

GAGES, GAGES, GAGES.

BROCHES MONTÉES OR ET DIAMANTS,

Des derniers modèles.

Bagues en diamants, montures riches et nouvelles,

Epingles montées en diamants pour messieurs.

Boucles d'oreilles, montures or et diamants, derniers genres.

Magnifiques Montres en or et argent, manufacture anglaise.

Magnifiques Montres or et argent des premières manufactures américaines, garanties en parfait état.

Magnifiques Montres or et argent, manufactures françaises et suisses.

Chaînes d'or pour hommes et femmes, derniers modèles.

Superbes Pendules françaises et américaines.—Argenterie massive, Plaqués assortis.—Pistolets, Fusils, Revolvers, Poignards, etc. — Vêtements assortis pour hommes et femmes.—Bijouterie fine de tous genres, ainsi qu'un grand assortiment de Marchandises, trop long à énumérer.

PAR SPEAR & ESCOFFIER—PLACIDE J. SPEAR, encanteur, Bureaux, 46 rue Royale—LUNDI 1er mai, 1882, à 10 1/2 heures A. M. ainsi que les jours suivants, il sera vendu au magasin de prêts de J. Anglade, enseigne Conti et Bourbon, tous les gages forfaits, se composant en partie des articles ci-dessus mentionnés.

27 avril

Vente péremptoire.

Propriétés des mieux situées dans le Troisième District.

No 90 rue St Ferdinand, entre Dauphine et Bourgogne. Maison de résidence en briques et en bois à un étage avec mansarde pour famille.

Au coin de la rue Dauphine et de l'Avenue Lafayette, une maison de résidence en bois à un étage, pour famille.

Rue Dauphine, entre St Ferdinand et Port, 4 beaux terrains nus.

PAR SPEAR & ESCOFFIER—PLACIDE J. SPEAR, Encanteur, Bureaux, 46 rue Royale—SAMEDI, 29 avril 1882, à midi, il sera vendu à la Bourse d'Encan St-Charles, rue St Charles, entre Gravier et Commune—

1° Un terrain, avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, dans le Troisième District de cette ville, dans le carré d'îlet borné par les rues St-Ferdinand, Dauphine, Bourgogne et Port, et mesurant 44 pieds 10 pouces et 8 lignes de façade rue St-Ferdinand, sur une profondeur de 131 pieds 6 pouces 2 lignes. Les améliorations consistent en une maison en bois à un étage avec mansarde, couverte en ardoises, ayant 2 salons, 2 chambres à coucher, une grande galerie fermée servant de salle à manger sur l'étage principal, et 2 chambres à coucher et 6 cabinets dans la mansarde du corps de logis, une cuisine en bois à deux étages couverte en ardoises, ayant 4 chambres; aussi, une bâtisse en bois à un étage, ayant 2 chambres, 2 citernes, hydrant, auvent, poulailler, lieux d'aisance, cour briquetée, gaz partout dans la bâtisse principale, etc., etc. La maison porte le numéro municipal 90 rue St-Ferdinand.

2° Quatre terrains dans les mêmes district et carré d'îlet décrits plus haut, désignés par les Nos de 4 à 7 inclusivement, mesurant chacun 29 pieds 2 pouces de face à la rue Dauphine, sur 100 pieds de profondeur.

3° Un terrain avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Troisième District de cette ville, carré d'îlet borné par les rues Dauphine, Port, Royale et l'avenue Lafayette, et mesurant 28 pieds 7 pouces et 4 lignes de face à la rue Dauphine, sur une profondeur irrégulière de 70 pieds et une largeur, à l'arrière sur la ligne irrégulière, de 29 pieds 3 pouces. Les améliorations comprennent une résidence en bois à un étage, couverte en ardoises ayant 4 chambres, une cuisine en bois à un étage, et 2 chambres qui se touchent, lieux d'aisance, citerne, cour en partie briquetée, etc. La propriété est désignée par le No 570 de la rue Dauphine; la description d'après des plans de Edgard Pilié, architecte, en date du 22 avril 1882.

Conditions—Une moitié comptant, le restant à un crédit de 1 et 2 ans pour des billets portant hypothèque spéciale, et lien et privilège du vendeur, avec 8 0/0 d'intérêt par an à partir de la date de la vente jusqu'à parfait paiement, la stipulation de 5 0/0 honoraires d'avocat en cas de procès pour le recouvrement des billets en partie ou en totalité, ainsi que toutes les clauses ordinaires.

L'acquéreur devra faire assurer les lieux pour une somme égale à la totalité des billets soumis, avec transfert de la police d'assurance, rembourser les primes d'assurance non échues, assumer et acquitter, en sus du prix d'adjudication, les taxes de l'année 1882; et sera requis de faire un dépôt de 10 pour cent du prix d'adjudication au moment de la vente.

Pour les propriétés décrites en premier et second lieu, le vendeur se réserve le droit de les délivrer avant ou au plus tard le 1er juin 1882, sans loyer.

Acte de vente pardevant Charles Bolis, notaire, aux frais de l'acquéreur.

23 avril—

Résidence confortable pour famille dans le Second District.

Coin des rues Tremé et Ste-Anne, près du marché Tremé.

PAR SPEAR & ESCOFFIER — PLACIDE J. SPEAR, encanteur—Bureau No 46 rue Royale—SAMEDI, 29 avril 1882, à midi, à la Bourse d'Encan St-Charles, rue St. Charles, entre Gravier et Commune, il sera vendu—

Un lot de terre, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Second District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Ste Anne, Tremé, St-Claude et Dumaine, mesurant au pied américain, 32 pieds 5 pouces et 2 lignes, d'après un plan dressé par Edgar Pilié, architecte, le 22 avril 1882, 32 pieds 2 pouces de face à la rue Ste-Anne, sur une profondeur et façade à la rue Tremé de 67 pieds entre lignes parallèles.

Les améliorations comprennent une résidence en bois à un étage recouverte en ardoises, 2 cabinets et galerie à l'arrière avec une cuisine en briques à 2 étages recouverte en ardoises, ayant 4 chambres lieux d'aisance, hangar, cour briquetée, hydrant, etc. Cette propriété est désignée par le No 208 de la rue Ste-Anne.

Termes et conditions—Moitié ou plus comptant, le reste à un crédit de 1 et 2 ans, pour billets portant hypothèque spéciale et privilège du vendeur, avec huit pour cent d'intérêt de la date jusqu'à parfait paiement; la clause de 5 pour cent honoraires d'avocat, en cas de procès pour recouvrer le paiement de la totalité ou d'une partie des billets et toutes les autres clauses usuelles. L'acquéreur devra assumer et payer les taxes de l'année 1882, en sus du prix d'adjudication; assurer les bâtisses et transférer les polices d'assurance, et sera requis de fournir un dépôt de 10 pour cent sur le montant de l'adjudication au moment de la vente.

Acte de vente pardevant J. F. Meunier, notaire, aux frais de l'acquéreur. 23 avril

L. H. Fortuné vs. Marie Sophie.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 4732—En vertu d'un writ de fieri facias, à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan à la Bourse d'encan St-Charles, dans la rotonde de l'Hôtel St-Charles, dans le Premier District de cette ville, MARDI, le 9 mai 1882, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un certain terrain, avec toutes les bâtisses qui s'y trouvent, situé dans le Troisième District de cette ville, dans l'îlet numéro huit borné par les rues Royale, Dauphine et Sisters (ou Mary) et l'Avenue Jourdan, et désigné par le numéro vingt-deux, dans le dit îlet, et mesurant trente pieds vers la rue Royale, sur une profondeur de cent vingt-quatre pieds dix pouces et trois lignes, entre lignes parallèles.

Etant la même propriété acquise par Marie Sophie alias Sophie Pounell par achat d'Alfred Delavigne, le 18 octobre 1871.

Titre enregistré au bureau du transfert, livre 100, Fol. 396.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.

THOMAS DUFFY,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
5avril—5,15,22,29—6,9 mai.

Poudre-Levain

INFAILLIBLE

—DE—

PRESTON & MERRILL.

LE VRAI LEVAIN!

PARFAITEMENT PUR,

c'est la préparation la plus forte, la moins coûteuse et la plus saine pour faire le pain.

VENDU PAR TOUS LES GROCERS.

S. [illegible],

Agent pour Preston & Merrill, Bureau No 50 rue Douane.

18 janv—1an JAD

L'A[illegible] ... C. E. ... GEO. ... 180 - - ... VOU ... ET VO ... E.CL. ... MAI ... Par